

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 225/2025 A LA SOCIETE CUPROLABO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/F/KC/AGRI/2024, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe dollars américains deux cent nonante cinq mille deux cent, septante centimes (USD 295 200,70) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille soixante-six, quarante centimes (USD 2 066,40), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 15/10/2025

Directeur Administratif et Financier ai



Me. Claude MUYILU MUYILU
Directeur Général
ARMP - Kinshasa